



# Réunion de rentrée L2 Informatique

Année universitaire 2023-2024

Dominique Poulalhon  
`dominique.poulalhon@irif.fr`

## CONTACTS

Consultez d'abord le site web de l'UFR :

<http://www.informatique.univ-paris-diderot.fr/>

Pour toutes les questions d'ordre administratif :

[scolarite-l1l2@informatique.univ-paris-diderot.fr](mailto:scolarite-l1l2@informatique.univ-paris-diderot.fr)

Dominique POULALHON (responsable de la licence et du L2)

[dominique.poulalhon@irif.fr](mailto:dominique.poulalhon@irif.fr)

Carole DELPORTE (directrice de l'UFR Informatique)

Ralf TREINEN (directeur adjoint)

[direction-ufr@informatique.univ-paris-diderot.fr](mailto:direction-ufr@informatique.univ-paris-diderot.fr)



## SUR LE CAMPUS DES GRANDS MOULINS

Des enseignements bien sûr, mais aussi...

- des ressources pédagogiques : bibliothèque, ressources informatiques, CRL (langues)
- des activités sur le campus : sport, culture, associations  
– *Java jeudi 14 septembre*  
en particulier IP7 – <https://discord.gg/Bm43rrjh>
- de l'aide pour les études : commission de suivi, Relais handicap, mobilité internationale (Erasmus)
- de l'aide plus générale : aides sociales, SSE (médecine préventive), POP (orientation et professionnalisation)

<https://u-paris.fr/faq-speciale-rentree-etudiante/>

La BOX : <https://u-paris.fr/bienvenue/>

## CONTACTS SUPPLÉMENTAIRES

Commission de suivi

[commission-suivi@informatique.univ-paris-diderot.fr](mailto:commission-suivi@informatique.univ-paris-diderot.fr)

Référent handicap pour l'UFR : Matthieu PICANTIN

[picantin@irif.fr](mailto:picantin@irif.fr)

Responsable des relations internationales de l'UFR :

Sam VAN GOOL [vangoool@irif.fr](mailto:vangoool@irif.fr)

[http:](http://www.informatique.univ-paris-diderot.fr/formations/echanges)

[//www.informatique.univ-paris-diderot.fr/formations/echanges](http://www.informatique.univ-paris-diderot.fr/formations/echanges)

Association des étudiants en informatique : IP7

<https://discord.gg/Bm43rrjh>

[contact@infop7.org](mailto:contact@infop7.org)

## BONNE CONDUITE ÉPISTOLAIRE

lorsque vous écrivez un mail, veuillez toujours :

- à être facilement identifiable : utilisez *exclusivement votre adresse @etu.u-paris.fr*, *signez* et indiquez votre *numéro étudiant*
- à simplifier les recherches ultérieures : indiquez un *sujet* explicite, en commençant par une *rubrique* entre crochets

## L'UFR D'INFORMATIQUE

Administration et équipe informatique actuellement dans le bâtiment

Condorcet du fait des travaux dans le bâtiment Sophie Germain

Les locaux usuels devrait être réintégrés autour du *15 septembre*

### Administration de l'UFR (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages)

Responsable administratif : Thomas BÉRAUD – Cond. 392A

Coordinatrice de scolarité : Audrey DALLA FRANCESCA – Cond. 396A

### Équipe informatique (3<sup>e</sup> étage)

Cédric DEVILLERS et Laurent PIETRONI Cond. 394A

### Enseignants (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages)

Responsable du L2 : Dominique POULALHON (bureau 4038)

Directrice de l'UFR : Carole DELPORTE (bureau 4006)

Il faut *un badge* pour accéder aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages (à demander à l'accueil du bâtiment)

## L'UFR D'INFORMATIQUE

Administration et équipe informatique actuellement dans le bâtiment

Condorcet du fait des travaux dans le bâtiment [Sophie Germain](#)

Les locaux usuels devrait être réintégrés autour du *15 septembre*

### Administration de l'UFR (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages)

Responsable administratif : Thomas BÉRAUD – SG 3003

Coordinatrice de scolarité : Audrey DALLA FRANCESCA – SG 2007

### Équipe informatique (3<sup>e</sup> étage)

Cédric DEVILLERS et Laurent PIETRONI SG 3061

### Enseignants (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages)

Responsable du L2 : Dominique POULALHON (bureau 4038)

Directrice de l'UFR : Carole DELPORTE (bureau 4006)

Il faut *un badge* pour accéder aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages (à demander à l'accueil du bâtiment)

## CONTENU DU L2

### Semestre 3

Bloc informatique		21 ects
• Programmation Orientée Objets	POO3	9 ects
• Automates et Analyse Lexicale	AAL3	6 ects
• Éléments d'Algorithmique 1	EA3	3 ects
• Conduite de projets	Cproj3	3 ects
Mathématiques 3	MI3	6 ects
Anglais	Ang3	3 ects

## CAS PARTICULIER : L'ANGLAIS

Responsable : Matthew HUNT [Matthew.Hunt@ac-nancy-metz.fr](mailto:Matthew.Hunt@ac-nancy-metz.fr)

début des cours le 25 septembre

répartition par groupes de niveau

test de positionnement *obligatoire* à effectuer avant le 6 octobre  
impérativement (et plutôt avant le 25 septembre!) :  
<https://moodle.u-paris.fr/enrol/index.php?id=11466>

plus d'informations ici :

<https://u-paris.fr/eila/tests-et-inscriptions/>

## CONTENU DU L2

### Semestre 4

Bloc informatique		21 ects
• Éléments d'Algorithmique 2	EA4	6 ects
• Langage C	LC4	6 ects
• Projet de programmation	PI4	6 ects
• Outils Logiques	OL4	3 ects
Mathématiques 4	MI4	6 ects
UE libre	UEL4	3 ects

Bien que « libre », l'UE libre est absolument *obligatoire* – vous êtes seulement libres de choisir laquelle vous voulez suivre

Ce choix sera à faire *tout début janvier*

Informations ici : [http://www.informatique.univ-paris-diderot.fr/formations/licences/ue\\_libres](http://www.informatique.univ-paris-diderot.fr/formations/licences/ue_libres)

## MODALITÉS D'OBTENTION DE LA LICENCE

la licence s'obtient par validation des 6 semestres (ADM ou VAC)

pour valider une année de la licence (le L2 par exemple), il faut valider ses 2 semestres (le S3 et le S4)

pour valider un semestre, il faut que sa moyenne (pondérée) soit supérieure ou égale à 10 *et* que le bloc informatique soit validé

le bloc informatique est validé si sa moyenne (pondérée) est supérieure ou égale à 10

## MODALITÉS D'OBTENTION DE LA LICENCE

### Compensations automatiques

- entre les UE du bloc informatique (*compensation globale symétrique*)
- entre le bloc informatique et les autres UE (*compensation globale asymétrique*)

*mais pas entre semestres*

– y compris ceux d'une même année.

- pour qu'il y ait compensation, il faut pouvoir calculer la moyenne du bloc et/ou du semestre : impossible dès qu'il manque une note
- une compensation automatique peut être refusée par simple demande au jury
- le jury est souverain et peut décider d'accorder d'autres compensations, au vu de l'ensemble des résultats

## MODALITÉS D'OBTENTION DE LA LICENCE

### À propos des éléments validés

Tout élément acquis (note supérieure à 10 ou compensation) l'est définitivement (et *ne peut* donc *pas* être repassé)

### À propos des éléments non validés

- Tout élément non acquis en session 1 (note inférieure à 10 non compensée) *peut* être repassé en session 2 *ou conservé*.
- Si un étudiant se présente en session 2, sa note de session 1 sera remplacée par celle de session 2, même si celle-ci est inférieure.
- Si un étudiant ne se présente pas en session 2, sa note de session 1 sera conservée.
- Tout élément non acquis en session 2 est perdu (et *doit* donc être repassé l'année suivante)

## REDOUBLEMENTS ET AJAC

en cas d'échec à un seul des deux semestres, possibilité de poursuivre en année supérieure avec le statut AJAC (AJourné Autorisé à Continuer)

## REDOUBLEMENTS ET AJAC

en cas d'échec à un seul des deux semestres, possibilité de poursuivre en année supérieure avec le statut AJAC (AJourné Autorisé à Continuer)

qu'il s'agisse d'un redoublement « brut » ou d'un passage AJAC, *la priorité est toujours de valider l'année inférieure*

## REDOUBLEMENTS ET AJAC

en cas d'échec à un seul des deux semestres, possibilité de poursuivre en année supérieure avec le statut AJAC (AJourné Autorisé à Continuer)

qu'il s'agisse d'un redoublement « brut » ou d'un passage AJAC, *la priorité est toujours de valider l'année inférieure*

en fonction des UE déjà validées et de celles qu'il reste à valider, la commission de suivi émet au début de chaque semestre une proposition pour suivre des UE de l'année supérieure

## REDOUBLEMENTS ET AJAC

en cas d'échec à un seul des deux semestres, possibilité de poursuivre en année supérieure avec le statut AJAC (AJourné Autorisé à Continuer)

qu'il s'agisse d'un redoublement « brut » ou d'un passage AJAC, *la priorité est toujours de valider l'année inférieure*

en fonction des UE déjà validées et de celles qu'il reste à valider, la commission de suivi émet au début de chaque semestre une proposition pour suivre des UE de l'année supérieure

dans le cas d'un redoublement, cette proposition est un *maximum* : vous n'êtes absolument pas obligés de suivre ces UE, mais vous n'avez pas le droit d'en suivre d'autres

## REDOUBLEMENTS ET AJAC

en cas d'échec à un seul des deux semestres, possibilité de poursuivre en année supérieure avec le statut AJAC (AJourné Autorisé à Continuer)

qu'il s'agisse d'un redoublement « brut » ou d'un passage AJAC, *la priorité est toujours de valider l'année inférieure*

en fonction des UE déjà validées et de celles qu'il reste à valider, la commission de suivi émet au début de chaque semestre une proposition pour suivre des UE de l'année supérieure

dans le cas d'un passage AJAC, la décision vous revient pleinement – mais je vous conseille naturellement de suivre l'avis qui vous est donné, ou au moins d'en discuter

## REDOUBLEMENTS ET AJAC

en cas d'échec à un seul des deux semestres, possibilité de poursuivre en année supérieure avec le statut AJAC (AJourné Autorisé à Continuer)

qu'il s'agisse d'un redoublement « brut » ou d'un passage AJAC, *la priorité est toujours de valider l'année inférieure*

en fonction des UE déjà validées et de celles qu'il reste à valider, la commission de suivi émet au début de chaque semestre une proposition pour suivre des UE de l'année supérieure

dans les deux cas, la fiche de suivi signée doit être rapportée à la scolarité ; cela conditionne les inscriptions pédagogiques

# CALENDRIER PÉDAGOGIQUE

## CALENDRIER PÉDAGOGIQUE 2023-2024

### L2 Informatique

1 <sup>ER</sup> SEMESTRE (13 semaines)	EXAMENS 1 <sup>ère</sup> session du 1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ÈME</sup> SEMESTRE (13 semaines)	EXAMENS - 1 <sup>ère</sup> session du 2 <sup>ème</sup> semestre - 2 <sup>ème</sup> session des semestres 1 et 2	Fin de l'année universitaire
<p><b>Semaine d'accueil et orientation :</b> du 11/09 au 15/09/2023</p> <p><b>Choix des inscriptions pédagogiques :</b> du 11/09 au 22/09/2023</p> <p><b>Période d'enseignement :</b> CM : du 11/09 au 08/12/2023 TD : du 18/09 au 15/12/2023</p> <p><b>Semaine de pause :</b> du 30/10 au 03/11/2023</p> <p><b>Congés de fin d'année :</b> du 25/12/2023 au 08/01/2024 au matin (<i>dates à confirmer</i>)</p>	<p>Examens entre le 18 et le 22/12/2023</p> <p>puis</p> <p>du 08/01 au 19/01/2024</p>	<p><b>Choix des inscriptions pédagogiques :</b> du 16/01 au 26/01/2024</p> <p><b>Période d'enseignement :</b> CM : du 22/01 au 26/04/2024 TD : du 29/01 au 03/05/2024</p> <p><b>Vacances de Printemps :</b> du 08/04 au 22/04/2024 au matin (<i>dates à confirmer</i>)</p>	<p><b>Session 1 – Semestre 2 :</b> <i>Examens :</i> du 06/05 au 24/05/2024</p> <p><i>Soutenances :</i> Du 20/05 au 31/05/2024</p> <p><b>Session « seconde chance » - semestres 1 et 2 :</b> du 10/06 au 28/06/2024</p>	<p>31/08/2024</p>

Les inscriptions pédagogiques sont obligatoires, elles conditionnent la participation aux examens et la prise en compte des résultats.  
*Les dates figurant sur le calendrier pédagogique sont indicatives et non opposables.*

## EMPLOI DU TEMPS

accessible de plusieurs manières :

<https://adeconsult.app.u-paris.fr/direct/myplanning.jsp>  
(devrait fonctionner un jour, mais je ne sais pas si vous y avez déjà accès)

<https://silice.informatique.univ-paris-diderot.fr/ufr/U2023-2024/EDT/newEdtL1L2.php>

<https://edt.math.univ-paris-diderot.fr/#/parcours/info/l2>

## CONSTITUTION DES GROUPES

transmise d'ici la fin de la semaine...

soit via *silice* :

<https://silice.informatique.univ-paris-diderot.fr/etudiant/>

soit via *moodle* :

<https://moodle.u-paris.fr/enrol/index.php?id=11061>

*Vérifiez que vous y avez bien accès*

en cas de *réelle* contrainte, envoyez-moi un mail *aujourd'hui* avec comme sujet *[L2 INFO] contrainte edt*